

VILLE de MONTBONNOT SAINT-MARTIN (38330)

N° 01_01_2025_052

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Abstention	0
NPPV	0

OBJET:

Subvention exceptionnelle à l'association « ASPTT Grenoble Grésivaudan » de 185 €

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Républiqu Départeme

Envoyé en préfecture le 26/09/2025 Reçu en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025 Publié le



ID: 038-213802499-20250923-01_01_2025_052-DE

Canton de Meylan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 23 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 16 septembre 2025

<u>Présents</u>: M. Dominique BONNET, Maire – Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAULT – MM. Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

<u>Pouvoirs</u>: Mme Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à M. Gilles FARRUGIA) – MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à M. Jean-François CLAPPAZ), Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à M. Paul KLEIN), Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET).

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Sur proposition de Roger BOIS, adjoint à la Vie associative et aux Sports, le conseil municipal souhaite apporter son aide à l'association ASPTT Grenoble Grésivaudan dans le cadre de la course regroupant les communes du SIZOV qui se déroulera le dimanche 16 novembre 2025 à Montbonnot-Saint-Martin, par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 185 euros.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention dont le crédit a été inscrit au Budget de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,

Paul KLEIN

Fait à Montbonnot-Saint-Martin, les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Dominique BONNET

1